

# COMMUNE D'ETTENDORF

## Séance du 11 décembre 2017

Convocation du 4 décembre 2017  
Affichée le 4 décembre 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc,

**Conseillers absents excusés** : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), BECK Isabelle (a donné procuration à WENDLING Nadine), ARON Estelle, MARTZLOFF Christian,

M.Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Budget 2017 : décision modificative**

Vu la délibération du 6 mars 2017 portant affectation des résultats 2016,  
VU l'erreur de transcription du report de l'excédent 2016 au Budget Primitif 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à 'unanimité ,

- Décide de corriger les articles suivants au Budget Primitif 2017 :
  - Augmenter l'article 002 "Excédent de Fonctionnement Reporté" de 18.197 € pour le porter à 183.932 €
  - Augmenter l'article 022 "Dépenses Imprévues" du même montant pour le porter à 19.437 €, compte tenu des décisions modificatives déjà enregistrées.

### **2. Participation de l'ALC aux frais de fonctionnement et d'investissement du CSC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant de la contribution financière de l'ALC aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre Socioculturel à **3.800 € pour l'année 2017** et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

### **3. Convention de mise à disposition de locaux de l'école aux associations pendant les travaux du Centre Socioculturel.**

Le maire informe le Conseil Municipal que diverses associations souhaitent pouvoir bénéficier, pour leurs activités durant la fermeture du Centre Socioculturel de la mise à disposition de locaux du bâtiment de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer les différentes conventions d'occupation qui en découlent avec les associations demanderesse et la direction de l'école.

### **4. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable pour la commune.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable pour la commune,

Déclare, à l'unanimité, qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

### **5. Marchés effectués dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du Code des Code Général des Collectivités Territoriales)**

Vu la délibération en date du 18.5.2015 donnant délégation au maire, dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux et achats effectués dans le cadre de cette délégation :

- Peinture Halbwachs, travaux de peinture supplémentaires et changement de la toiture de l'appentis de l'accès à la chaufferie de l'église, facture n° 2326 du 08.12.2017 pour un montant de 1.921,20 € TTC ;
- Menuiserie Maurice, installation d'un meuble de rangement à l'école maternelle, facture FC 0974 du 12.11.2017 pour un montant de 1.705,20 € TTC.

### **6. Eglise : Fourniture et pose d'un conduit de cheminée pour la chaufferie**

Lors de la délibération du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a estimé nécessaire de réaliser le tubage du conduit de cheminée existant ou la mise en place d'un nouveau conduit de cheminée. A cette fin, une consultation d'entreprises a été réalisée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser le tubage du conduit de cheminée et de retenir à cette fin l'entreprise Le Tubage Moderne de Wimmenau pour un montant de 2.394,41€ HT, soit 2.633,85€ TTC.
- Sollicite une participation du Conseil de Fabrique de l'Eglise St Nabor.
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget 2018 à l'article 21318 B4.

## **7. Motion relative à l'ouverture d'une section ABIBAC au lycée Adrien Zeller de Bouxwiller**

En 2006, la commune de Pfaffenhoffen a ouvert une section bilingue au niveau maternelle dont la fréquentation n'a cessé d'augmenter au fil des années et à attirer des élèves de 26 communes avoisinantes. La continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire a été parfaitement assurée et l'engouement des parents pour cette voie ne se dément pas au fil des années grâce aux équipes pédagogiques qui font un travail remarquable.

En 2014, la section bilingue au collège du Val de Moder à la Walck a été ouverte suite à une sollicitation massive des parents soutenus par des élus locaux. Cette ouverture, malgré un petit effectif en 6<sup>ème</sup>, a été un succès grâce à la composition originale de classes bilingues/dialectophones permettant au fil des 4 années le passage en bilingue de certains élèves dialectophones. Malheureusement, la pérennité du cursus est fragilisée compte tenu que le lycée de secteur de Bouxwiller ne dispose pas actuellement de section « ABIBAC » qui permettrait d'assurer une continuité de ce cursus.

Considérant les sections existantes à Pfaffenhoffen, les effectifs ne vont cesser d'accroître et d'alimenter le collège du Val de Moder. Les effectifs seront donc pérennisés à long terme.

La transition vers le lycée de la première promotion est fondamentale car elle ouvrira la voie vers une continuité vers les filières ABIBAC. La rupture du cursus bilingue observée statistiquement au niveau des collèges n'a pas eu lieu dans notre secteur mais une rupture de ce cursus au niveau du lycée pourrait compromettre les choix initiaux des familles et fragiliser ainsi tout le développement de la filière.

Nous sommes conscients du faible effectif d'une dizaine d'élèves de la première promotion mais il n'est pas acceptable à nos yeux de sacrifier ces enfants parce qu'ils ouvrent le chemin vers l'expansion du bilinguisme dans le secteur. Il nous apparaît essentiel d'éviter de séparer les fratries si la première promotion est orientée vers le lycée Schumann d'Haguenau et les suivantes vers le lycée Adrien Zeller de Bouxwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre,

- SOLLICITE l'ouverture d'une section ABIBAC au lycée Adrien Zeller de Bouxwiller.

## **8. Déclaration préalable pour le changement de toiture d'un appentis de l'église : régularisation du dossier**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu changer d'urgence la toiture de l'appentis menant à la chaufferie de l'église, les poutres et les lattes de cet appentis étant pourries.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à déposer le dossier de DP nécessaire à la régularisation de la situation.

## **9. Subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la cérémonie de dévoilement d'une stèle en mémoire de 7 Morts pour la France qui a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 au cimetière israélite, l'ONACVG a décidé de verser une subvention à la commune au titre d'une participation aux travaux et frais.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Remercie l'ONACVG pour son aide.
- Accepte cette participation financière qui sera inscrite à l'article 7478.